

**Fiche pratique – FINANCEMENT DE LA FORMATION
CQP technicien sportif rugby à XV**

Formation inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles – Code RNCP 17 332 – Convention collective nationale du sport

Voie d'accès à la formation CQP

- Formation continue
- Contrat de professionnalisation : jeune de 16 à 25 ans, ou demandeurs d'emploi de + de 26 ans
- Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Financement de la formation

L'école technique privée du Stade Rochelais est éligible au financement par la voie de la formation professionnelle continue.

Numéro SIRET : 781 342 142 000 10

Numéro d'immatriculation DIRECCTE / déclaration d'activité : 54 17 01803 17 (*cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat*).

Coût de la formation

1 500€ TTC pour 150 heures de formation, soit 10€ TTC / heure. L'école technique privée du Stade Rochelais n'est pas assujettie à la TVA.

Les frais de restauration et d'hébergement éventuels sont à la charge du stagiaire.

Vous êtes salarié	Vous êtes demandeur d'emploi
<p>Depuis janvier 2015, un compte personnel de formation (CPF) est ouvert à toute personne, salarié ou demandeur d'emploi, dès l'âge de 16ans jusqu'à sa retraite.</p> <p>Le CPF vous permet d'acquérir des heures de formation utilisables pour organiser votre montée en compétences. Inscrivez vous sur moncompteformation.gouv.fr afin de connaître le nombre d'heures de formation auquel vous avez droit.</p> <p>La formation CQP technicien sportif rugby à XV est éligible au CPF, sous le code CPF 137811 ou 162869.</p> <p>Consultez le service RH de votre entreprise afin de déterminer les possibilités de financement de votre formation.</p>	<p>Des aides individuelles à la formation sont possibles ; renseignez-vous auprès de votre conseiller pôle emploi.</p> <p>Si vous avez plus de 26 ans, vous avez la possibilité en tant que demandeur d'emploi de signer un contrat de professionnalisation avec votre club.</p>
	<p>Vous souhaitez financer votre formation</p> <p>Vous ou votre club sportif prenez en charge les frais pédagogiques de votre formation = un échelonnement des paiements est possible, de 2 à 10 mensualités sans frais.</p>